



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	19 octobre 2021
OBJET :	Refonte tarifaire Orientations de l'ARTM quant au déploiement de la phase II de la refonte tarifaire
POUR INFORMATION	

1. OBJECTIF

Informar les membres des orientations prévues par l'ARTM pour l'implantation de la phase II de la refonte tarifaire en 2022.

2. RÉSUMÉ

En raison des contraintes technologiques inhérentes aux systèmes OPUS et billettique actuelles, l'ARTM prévoit apporter des changements au projet de refonte tarifaire, ce qui lui permettra de simplifier la mise en œuvre de la refonte alors qu'elle entrera dans une phase critique en 2022, avec le déploiement de nouveaux titres à Montréal, de même que le déploiement des titres REM transitoires.

À compter du 1^{er} juillet 2022, les titres *tous modes zone C* (lesquels sont nouvellement déployés depuis le 1^{er} juillet 2021) seraient retirés, et l'introduction des titres *tous modes zone B* serait reportée à une date inconnue. Une partie de la clientèle de la Couronne-Sud, qui avait l'habitude de se déplacer en mode lourd à l'intérieur de la couronne, sera touchée par ce changement.

De plus, les titres *bus partout*, dont la portée n'avait pas été confirmée à ce jour, permettront de se déplacer partout dans le réseau d'autobus et ce, pourvu que ces derniers ne concurrencent pas les modes lourds. Finalement, le titre *10 passages tous modes AB* sera déployée dès décembre 2021, afin d'offrir un produit tarifaire adapté au télétravail et le retour graduel en milieu de travail. L'adoption de la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2022 serait prévue en décembre 2021 ou janvier 2022, soit plus tôt qu'à l'habitude, afin de laisser davantage de temps aux équipes ARTM et OPTC de se préparer et d'opérer les changements dans les systèmes.

3. MISE EN CONTEXTE

Le Conseil de l'ARTM a adopté en décembre 2020 le projet de [refonte tarifaire](#). L'Autorité vise une simplification du système tarifaire en remplaçant l'entièreté des grilles tarifaires propres aux OPTC et aux anciens secteurs de CIT par une grille intégrée permettant l'achat de titres *tous modes* ou de titres *bus partout*. La transition entre l'ancien et le nouveau système s'étalera en quelques années. La phase 1 de la refonte est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2021.

Les principaux changements apportés à la grille tarifaire au 1^{er} juillet dernier ont été les suivants : (1) Émission des titres *tous modes* en couronnes (zones C, D, ABC, ABCD); (2) Retrait instantané des titres dont les prix sont supérieurs à ceux des nouveaux titres; (3) Harmonisation des rabais aux étudiants à 40 % pour l'ensemble des titres de transport; (4) Gratuité d'accès pour les enfants de 6 à 11 ans en tout temps et à tous les services de transport collectif – lorsqu'accompagné d'un adulte. Finalement, les zones tarifaires ont été réduites à 4, soient les zones ABCD, les couronnes étant en zone C :



4. ORIENTATIONS QUANT À LA PHASE II DE LA REFONTE TARIFAIRE

En raison des contraintes technologiques inhérentes aux systèmes OPUS et billettique actuelles, l'ARTM a proposé à son Conseil d'apporter les changements suivants pour la mise en œuvre de la refonte tarifaire :

Titres	Projet initial	Changements apportés
10 passages tous modes AB	Introduction de ce nouveau titre prévue en phase II (1 ^{er} juillet 2022)	Introduction avancée le 1 ^{er} décembre 2021, afin de répondre aux besoins de déplacement dans le contexte d'un retour graduel en milieu de travail
Tous modes C	En vigueur depuis le 1 ^{er} juillet 2021	Retiré en 2022 et retour reporté à une date inconnue
Tous modes D (hors-territoire)	En vigueur depuis le 1 ^{er} juillet 2021	Retiré en 2022 et retour reporté à une date inconnue
Tous modes B	Introduction de ce nouveau titre prévue en phase II (1 ^{er} juillet 2022)	Introduction retardée à une date inconnue
Bus partout	Introduction de ce nouveau titre prévue en phase II (1 ^{er} juillet 2022), pour permettre de courts déplacements au autobus afin de franchir une zone tarifaire.	La portée est élargie à tous les déplacements en autobus, pourvu que ces derniers ne fassent pas concurrence aux modes lourds, dont les titres sont plus chers.
Tous modes BC, BCD, et CD	Prévu en 2023 en phase III (2023)	Pas de changement en 2022, mais incertitude quant à leur implantation en 2023.

En clair, cette orientation permet de maintenir les titres *tous modes* pour des déplacements réalisés vers Montréal et nécessitant l'usage d'un mode lourd (titres A, AB, ABC et ABCD) et de maintenir l'introduction des titres REM transitoires dès l'arrivée du réseau électrique en 2022. Mais pour tous les autres déplacements, les client.es devront se procurer dès le 1^{er} juillet 2022 un titre *bus partout*, dont le prix de référence n'a pas été confirmé à ce jour. L'ARTM justifie ce changement par le fait que la capacité du système billettique et OPUS limite le nombre de nouveaux produits pouvant être introduits au-delà d'un certain seuil, en ajoutant que la

coexistence de l'ancien et du nouveau cadre tarifaire est complexe à gérer et à communiquer. Cette orientation de l'ARTM fera en sorte qu'il n'y aura aucune tarification adaptée pour un déplacement en modes lourds en zone B, en zone C, et entre les zones B, C et D, et ce, jusqu'à l'arrivée de nouvelles fonctionnalités billettique.

L'ARTM indique que ce changement concerne environ 31 000 client.es, soit 6% de la région métropolitaine. De ce nombre, environ 24 000 sont des client.es de la STL ou du RTL qui circulent à l'intérieur même de leur territoire, environ 6 000 sont des client.es d'exo qui se déplacent à l'intérieur des couronnes et environ 1 000 sont des déplacements réalisés entre les couronnes et Laval/Longueuil, ou le « hors-territoire ».

Incidence pour la Couronne-Sud

Pour la Couronne-Sud, les client.es des autobus auront accès à plus de services bus pour un même titre (*bus partout*). Toutefois, les client.es qui se prévalaient du *titre C tous modes* depuis le 1^{er} juillet devront se tourner, au 1^{er} juillet 2022, vers le titre ABC, à un tarif considérablement supérieur à la nouvelle grille de prix établie depuis le 1^{er} juillet dernier. L'ARTM indique que près de 1 500 utilisent des modes lourds dans ou entre les zones B et C. L'ARTM reconnaît ce problème et prévoit qu'une communication spécifique à la clientèle sera nécessaire afin de lui fournir des explications.

Pour la Couronne-Sud, il sera aussi important de s'assurer que les titres *tous modes* pour des déplacements en zone C et entre les zones B et C soient implantés le plus rapidement possible, à une date connue, prévisible. Cette tarification était spécifiquement destinée pour répondre aux besoins de déplacements internes, est-ouest et vers Longueuil.

5. AUTRES ENJEUX LIÉS À LA PHASE II DE LA REFONTE

Organisation et desserte des services

L'implantation d'un tarif bus partout dont la portée sera élargie à l'ensemble des trajets effectués en autobus vient renforcer la volonté de l'ARTM à l'effet d'orienter l'organisation des services selon la complémentarité des services et la non-concurrence entre ceux-ci permettant une utilisation optimale des fonds publics. On pourrait s'attendre ainsi à ce que l'ARTM soit encore plus attentive et pointilleuse quant aux dessertes en autobus qui seront développées et planifiées par les OPTC dans le cadre de leur refonte des réseaux. Une vigilance sera de mise pour les secteurs d'exo situés à proximité de Longueuil et de l'Ouest de l'île de Montréal, et à proximité des lignes et stations du REM.

Titres locaux autobus

L'émission du titre *bus partout* renforce aussi l'orientation de l'ARTM visant à retirer instantanément ou progressivement, dès 2022, tous les titres autobus liées aux anciens secteurs de CIT. Pour la Couronne-Sud, il faut s'attendre à ce que le prix de certains titres baisse, alors que d'autres subiront une augmentation. La Table est en cours de réalisation d'un tableau permettant de visualiser les changements entre la grille tarifaire 2021 et la grille 2022. Une version de travail est disponible en annexe.

Le calcul du manque à gagner généré par les gratuités locales

L'ARTM poursuit des travaux à l'interne afin d'évaluer comment calculer le manque à gagner généré par les gratuités locales offertes dans certains secteurs, tout en tenant compte de la refonte des réseaux d'autobus d'exo et de l'émission d'un titre *bus partout* permettant de se déplacer dans tous les réseaux d'autobus. Advenant la poursuite des gratuités selon la méthode « portes ouvertes », l'ARTM pourrait prendre comme hypothèse que le manque à gagner ne sera

dorénavant appliqué que pour les circuits n'ayant aucune correspondance ou rabatement sur un mode lourd. L'ARTM pourrait aussi explorer d'autres avenues, comme l'achat d'une banque de titres par une municipalité, qu'elle met ensuite à la disposition de ses citoyens sous certaines conditions.

L'implantation d'un tarif *bus partout hors-territoire*

L'ARTM prévoit mettre en place deux types de titres *bus partout*. Le premier serait valide en zones A, B et C., le deuxième valide en zones C et D. Dans l'esprit de l'ARTM, cette façon de faire permettra de maintenir une intégration des services par autobus entre les zones C et D. Il sera néanmoins important de surveiller la mise en œuvre, considérant les particularités propres à chaque sous-secteur de la Couronne-Sud.

6. PROCHAINES ÉTAPES ET ACTIONS À PRENDRE PAR LA COURONNE-SUD

- Adoption par l'ARTM en décembre 2021 ou en janvier 2022 de la grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2022 (ou dès l'entrée en service du REM, dont la date de mise en service n'est pas connue à ce jour).
 - Pour la Couronne-Sud, il sera important d'analyser, en amont à la séance du Conseil d'administration de l'ARTM, la proposition de grille tarifaire 2022, en la comparant avec 2021, puis de faire les représentations nécessaires advenant un problème.

7. PIÈCE JOINTE

- Tableau des titres tarifaires – Grille tarifaire au 1^{er} juillet 2021 et grille tarifaire potentiellement applicable au 1^{er} juillet 2022. **Document de travail.**

Roussillon 1

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
1 passage TRAIN 5	6,25 4,50	1 passage tout mode ABC	≈ 7 \$ ≈ 4,5	Pas d'augmentation étalée dans le temps car trop petits montants	
6 passage TRAIN 5	30,50 18,25	-	-	Pourrait être potentiellement retiré. L'ARTM pourrait privilégier les carnets de 10 plutôt.	
Mensuel TRAIN 5	153 91,50	Mensuel tout mode ABC	≈ 160 ≈ 95,5	Augmentation étalée sur quelques années À terme, va devenir Mensuel tout mode ABC Tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 108 réduit	
Autobus					
Comptant vers Montréal/Longueuil	6,25 -	Comptant tout mode ABC	≈ 7,00		
10 passages Montréal/Longueuil					
Mensuel Montréal/Longueuil					

Richelain 1

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Mensuel TRAM 4	157,00 94,00	Mensuel TRAM 4	≈ 163 ≈ 97	Augmentation étalée sur quelques années À terme, va devenir Mensuel tout mode ABC Tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 108 réduit	
1 passage TRAIN 5	6,25 4,5	1 passage tout mode ABC	≈ 7 \$ ≈ 4,5	Pas d'augmentation étalée dans le temps car trop petits montants	
6 passage TRAIN 5	30,50 18,25	-	-	Pourrait être potentiellement retiré. L'ARTM pourrait privilégier les carnets de 10 plutôt.	
Mensuel TRAIN 5	153 91,50	Mensuel tout mode ABC	≈ 160 ≈ 95,5	Augmentation étalée sur quelques années À terme, va devenir Mensuel tout mode ABC Tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 108 réduit	

Richelain 2

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Comptant à bord	6,25 -	Comptant tout mode ABC	≈ 7 -	Pas d'augmentation étalée dans le temps car trop petits montants	
10 passages Brossard	31,25 21	10 passages bus partout	À venir ARTM	L'ARTM envisage arrimer le tarif bus partout au tarif tout mode C	
10 passages Mtl/Longueuil	52 33,75	10 passages tout mode ABC	≈ 52,50 ≈ 35	Pour la clientèle à destination de Montréal, par le biais du REM Pas d'augmentation étalée sur 4 ans car trop petits montants	
Mensuel Brossard	79 48,25	Mensuel bus partout	À venir ARTM	Une augmentation étalée sur quelques années pourrait être appliqué	
Mensuel Mtl/Longueuil	119 77	Mensuel tout mode ABC	≈ 163 ≈ 97	Augmentation étalée sur 4 ans. À terme, tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 106 réduit. Donne accès à tous les services	

Vallée du Richelieu 1

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
1 passage TRAIN 5	6,25 4,50	1 passage tout mode ABC	≈ 7 \$ ≈ 4,50	Deviens 1x tout mode Pas d'augmentation étalée dans le temps car trop petits montants	
1 passage TRAIN 6	6,25 4,50	1 passage tout mode ABC	≈ 7 \$ ≈ 4,50	Deviens 1x tout mode Pas d'augmentation étalée dans le temps car trop petits montants	
6 passages TRAIN 5	30,50 18,25	-	-	Pourrait être potentiellement retiré. L'ARTM pourrait privilégier les carnets de 10 plutôt.	
6 passages TRAIN 6	32,50 21,50	-	-	Pourrait être potentiellement retiré. L'ARTM pourrait privilégier les carnets de 10 plutôt.	
Mensuel TRAIN 5	153 91,50	Mensuel tout mode ABC	≈ 160 ≈ 95,5	Augmentation étalée sur 4 ans. À terme, tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 106 réduit. Donne accès à tous les services	

Vallée du Richelieu 2

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Comptant à bord circuit local	3,50 -	Comptant bus partout	À venir ARTM		
Comptant à bord circuits train-bus	3,50 -	À valider avec ARTM			
10 passages circuits train-bus	27,25 -	À valider avec ARTM			
Mensuel, circuits train-bus	48,00 -	À valider avec ARTM			
Annuel, carte intégrée (valide de la mi-août au 30 juin)	- 385,00	À valider avec ARTM			

Vallée du Richelieu 3

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Circuit 200 à l'intérieur de la Couronne-Sud					
Comptant à bord 1 zone	3,50	Comptant bus partout	À venir ARTM	L'ARTM envisage arrimer le tarif bus partout au tarif tout mode C	non
Comptant à bord 2 zones	3,50	Comptant bus partout	À venir ARTM	Idem	Non
10 passages 2 zones	54,00 36,00	10x bus partout	À venir ARTM	Idem. Diminution potentielle.	Potentielles gares MSH-Saint-Basile
Mensuel 1 zone	90,50 55,00	Mensuel bus partout	À venir ARTM	Idem. Hausse potentielle.	Potentielles gares MSH-Saint-Basile
Mensuel 2 zones	107,00 64,50	Mensuel bus partout	À venir ARTM	Idem. Diminution potentielle.	Potentielles gares MSH-Saint-Basile

Vallée du Richelieu 4

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Comptant à bord, circuit Accès	7,50	À valider avec ARTM	À venir ARTM		
10 passage circuit Accès	57,50 46,75	À valider avec ARTM	À venir ARTM		
Mensuel circuit Accès	107,00 64,50	À valider avec ARTM	À venir ARTM		
Circuit 200 vers Longueuil					
Comptant à bord 3-4 zones	6,25	Comptant bus partout	À venir ARTM	L'ARTM envisage arrimer le tarif bus partout au tarif tout mode C. Diminution potentielle.	
1 passage 3-4 zones	6,25	1x bus partout	À venir ARTM	Idem	
10 passage 3-4 zones	54,00 36,00	10x bus partout	À venir ARTM	Idem. Diminution potentielle	
Mensuel 3 zones	121,00 75,50	Mensuel bus partout	À venir ARTM	Idem. Diminution potentielle.	
Mensuel 4 zones	137,00 82,00	Mensuel bus partout	À venir ARTM	Idem. Diminution potentielle.	

Vallée du Richelieu 5

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Circuit 300 Saint-Hyacinthe - Montréal				L'ARTM penche pour une orientation visant à favoriser le rabattement vers les modes structurants. Une fois l'antenne rive-sud du REM implantée, le circuit 300 pourrait avoir à se rabattre à Longueuil. Comme le circuit 200. Un enjeu pourrait se présenter	
Comptant à bord, 3-4 zones	6,25	Comptant bus partout	À venir ARTM	L'ARTM penche pour une tarification bus partout plus élevée pour les clients en partance du hors-territoire.	
1 passage 3-4 zones	6,25	1 passage bus partout	À venir ARTM	idem	
10 passages 3-4 zones	54,00	10 passages bus partout	À venir ARTM	idem	
Mensuel 3 zones	147,00	Mensuel bus partout	À venir ARTM	idem	
Mensuel 4 zones	164,00	Mensuel bus partout	À venir ARTM		

Vallée du Richelieu 6

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Taxi collectif					
Comptant à bord, taxi collectif T-30 (Sainte-Julie), T-80 et T-81 (Beloeil)	3,50	À valider ARTM		Potentiellement 1 passage bus partout	
10x taxi collectif T-80 et T-81 (Beloeil)	21,75 16,50	À valider ARTM		Augmentation potentielle	
Mensuel taxi collectif T-80 et T-81 (Beloeil)	90,50 55	À valider ARTM		Augmentation potentielle	

Sud-Ouest 1

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Comptant à bord, zone C	3,50 2,50	Comptant bus partout	À venir ARTM		
Comptant à bord, Beauharnois-Angrignon/TCV	6,25 4,00	Comptant bus partout	À venir ARTM		
Comptant à bord, Léry-Chât.-Kahnawake-Angrignon-TCV	5,00 3,00	Comptant bus partout	À venir ARTM		
Comptant à bord, Valleyfield – Beauharnois	6,75 4,00	Comptant bus partout	À venir ARTM	L'ARTM pourrait implanter une tarification spécifique pour le hors-territoire	
Comptant à bord, Valleyfield - Kahnawake	7,75 4,75	Comptant bus partout	À venir ARTM	Idem	
Comptant à bord, Valleyfield – Angrignon/TCV	8,75 6,25	Comptant bus partout	À venir ARTM	Idem	

Sud-Ouest 2

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
1 passage Léry-Kahnawake	3,50 2,50	1 passage bus partout	À venir ARTM		
1 passage Beauharnois-Angrignon-TCV	6,25 4,00	1 passage bus partout	À venir ARTM		
1 passage Léry-TCV	6,25 4,00	1 passage bus partout	À venir ARTM		
1 passage Léry-Angrignon	5,00 3,00	1 passage bus partout	À venir ARTM		
1 passage Valleyfield – Beauharnois	6,75 4,00	1 passage bus partout	À venir ARTM	L'ARTM penche pour une tarification bus partout plus élevée pour les clients en partance du hors-territoire.	
1 passage Valleyfield – Kahnawake	7,75 4,75	1 passage bus partout	À venir ARTM	Idem	
1 passage Valleyfield – Angrignon/TCV	8,75 6,25	1 passage bus partout	À venir ARTM	Idem	

Sud-Ouest 3

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
10 passages Beauharnois	30,50 19,25	10 passages bus partout			
10 passages Léry, Châteaug., Kahnawake	30,50 19,25	10 passages bus partout			
10 passages Beauharnois-Angrignon	54,00 32,50	10 passages bus partout			
10 passages Beauharnois-TCV	54,00 36,00	10 passages bus partout			
10 passages Léry-Angrignon	39,75 23,75	10 passages bus partout			
10 passages Léry-TCV	54,00 33,75	10 passages bus partout			
10 passages Valleyfield-Beauharnois	57,00 34,00	10 passages bus partout		L'ARTM penche pour une tarification bus partout plus élevée pour les clients en partance du hors-territoire.	
10 passages Valleyfield-Kahnawake	65,00 39,00	10 passages bus partout		Idem	
10 passages Valleyfield-Angrignon-TCV	75,00 50,00	10 passages bus partout		Idem	

Sud-Ouest 4

Titres au 1er juillet 2021	Tarif ordinaire réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Tarif ordinaire réduit	Commentaire	Correspond à un mode lourd
Mensuel Beauharnois – Angrignon	139,00 83,00	Mensuel bus partout			
Mensuel Léry – Châteaug. Kahna	79,50 47,75	Mensuel bus partout			
Mensuel Léry-Angrignon	100,00 60,00	Mensuel bus partout			
Mensuel Léry-TCV	141,00 84,50	Mensuel bus partout			
Mensuel Valleyfield-Beauhar.	143,00 85,50	Mensuel bus partout		L'ARTM penche pour une tarification bus partout plus élevée pour les clients en partance du hors-territoire.	
Mensuel Valleyfield-Zone C	161,00 96,50	Mensuel bus partout		Idem	
Mensuel Valleyfield-Angrignon	196,00 118,00	Mensuel bus partout		Idem	

La Presqu'île 1

1er juillet 2021	Ordinaire	Réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Ordinaire	Réduit	Commentaire	Correspond mode lourd
Mensuel TRAM 4	157,00	94	Mensuel ABC			Deviendra titre REM, à terme 180/106	oui
1x TRAIN 4,5,6	6,25	4,5	1x tout mode ABC	≈ 7 \$	≈ 4,5	Pas de lissage car trop petits montants	oui
6x TRAIN 4						Sera retiré car pas de carnet de 6	
6x TRAIN 5						Sera retiré car pas de carnet de 6	
6x TRAIN 6						Sera retiré car pas de carnet de 6	
Mensuel TRAIN 4	134,00	80,00	Mensuel tout mode ABC			Augmentation étalée sur 4 ans. À terme, tarif visé de ≈ 180 ordinaire et ≈ 108 réduit	
Mensuel TRAIN 5	153,00	91,50	Mensuel tout mode ABC			idem	

La Presqu'Île 2

1er juillet 2021	Ordinaire	Réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Ordinaire	Réduit	Commentaire	Correspond mode lourd
Comptant à bord, zone 1	5,75	-	Indexation? Tarif arrimé sur 1x zone C?				non
Comptant à bord, zone 2	6,25	-	Indexation? Tarif arrimé sur 1x zone C?				non
Comptant à bord ou 1x, Express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	7,50	-	? Bus partout?				Oui Gares Train
1x, zone 1	5,75	-	Indexation? Arrimé sur 1x zone C?				Oui Gares train
1x, zone 2	6,25	-	Indexation? Arrimé sur 1x zone C?				Oui Gares train
10x zone1	38,50	23,25	Indexation? Arrimé sur 10x zone C?				
10x zone2	40,50	24,25	Indexation? Arrimé sur 10x zone C?				
10x express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	48,25	29,00	? Bus partout?				

La Presqu'île 3

1er juillet 2021	Ordinaire	Réduit	Changement au 1 ^{er} juillet 2022	Ordinaire	Réduit	Commentaire	Correspond mode lourd
Mensuel zone 1	109,00	65,00	Indexation? Arrimé sur mensuel zone C?				
Mensuel zone 2	116,00	68,50	Indexation? Arrimé sur mensuel zone C?				
Mensuel express (inclut zones 1 et 2, circuits 91 et A-40)	142,00	83,50	? Bus partout?				